



CTA du 15 janvier : déclaration des élu-es de la FSU

La démocratie, ce douloureux problème pour le gouvernement

Ce CTA est réuni pour traiter des Lignes Directrices de Gestion concernant les mobilités et les carrières. Ces LDG sont les conséquences directes de la Loi dite de transformation de la Fonction Publique, dont le but premier est d'écartier les élu-es du personnel de tout contrôle sur les actes de gestion concernant les mutations ou les promotions.

On rirait presque de la pathétique communication gouvernementale si ce n'était pas si grave. On peut en effet lire sur le site du ministère :

« les commissions administratives paritaires (CAP) nationale, académique et départementale ne sont plus consultées. De même, les groupes de travail avec les organisations syndicales ne sont plus réunis pour examiner les vœux et barèmes des personnels. Dans ce contexte, vous êtes pleinement acteur de votre mobilité. »

De telles anti-phrases ne trompent personne. Tenter de faire croire aux collègues qu'ils et elles deviennent acteurs de leur mobilité parce que les représentant-es qu'ils ont élus-et donc eux-mêmes- ne peuvent plus être les garants de l'égalité de traitement est d'une grande malhonnêteté. Les collègues ne sont pas dupes de la communication ministérielle, qui consiste essentiellement à utiliser des mots qui sont l'exacte inverse de la réalité : priorité à l'éducation versus baisse de postes, école de la confiance versus caporalisation, importance accordée à la santé des agent-es versus suppression des CHSCT, les exemples se trouvent à foison.

Cette année sera également la dernière de la tenue des CAP concernant les accélérations pour la classe normale. Là encore, nous ne doutons pas de trouver sur un site officiel la glorification de la fin des compétences de CAP. Nous pourrions, si nous en prenait l'envie d'aider le ministère dans ses mensonges, trouver quelques slogans : « fin des CAP, soyez enfin vous-mêmes », ou alors faire témoigner de faux collègues sur un site : « comment la fin des CAP m'a aidé à upgrader mon background pédagogique »

Le ministère n'est d'ailleurs pas en peine de trouvailles pour favoriser la démocratie dans notre institution. Ainsi, la parution pendant les vacances scolaires du décret 2020-1632 le 21 décembre qui enlève l'attribution au CA de la définition de l'ordre du jour pour le remettre

dans les mains uniques du chef d'établissement est encore un bel exemple. Qu'est ce qui dérange ainsi le ministère ?

A tous les étages, le constat est le même : il s'agit de réduire au maximum l'expression collective et organisée des personnels. A chaque fois, l'argument est le même : simplification. Suppression des CAP, simplification, suppression de la compétence du CA, simplification. Suppression des CHSCT, simplification.

Nous l'avons déjà dit, nous le réaffirmons : la démocratie dans son ensemble ne gagne jamais à de telles pratiques, il n'y a rien à gagner et tout à perdre en tentant de réduire par tous les moyens et à tous les niveaux la place des organisations syndicales.. Le pays n'est pas une start-up, l'éducation n'est pas une entreprise, développer l'individualisme et casser les cadres collectifs est dangereux. Dans le contexte de la crise sanitaire, le gouvernement joue clairement avec le feu.